

ACTE DE MARIAGE.

59

L'An mil huit cent treize le *quatrième jour*
 du mois de *Juin* par devant nous *Jerru Albertus*
Gomarus, Agant au — Maire de la Commune de Zwoll

Arrondissement de Zwoll faisant les fonctions d'Officier de l'état civil sont comparus

Martinus Everhardus vander Wal, baptisé le
Sept novembre, *l'An Sept cent Quatrevingt deux*, Profession
 de Peintre, demeurant à *Kampen*, Arrondissement de *Zwolle*,
Fils de Bernardus vander Wal, *Membre fraudronnier*, demeurant
 à *Kampen* précité, cy présent et consentant, et de *Anna Schen*,
melpenning, Sans profession, — et *M^{lle} Johanna Eliza*
Sabeth Scheuer, baptisée le *trois Février mil Sept cent Quatre*,
vingt Six, Sans profession, demeurante à *Zwolle*, fille de *Jan*
David Scheuer, *Chirurgien*, demeurant à *Nauur Smide*, Departem^t
 ment del' *Emis Occidental*, cy présent et consentant, et de *Klara*
Susanna Elisabeth Schmetten —

lesquels nous ont requis de proceder a la celebration du mariage projeté entre eux,
 et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison

Commune: savoir la premiere le *vingt trois* — du mois de *Mai*

la seconde le *vingt* — du mois de *Mai* de l'an

mil huit cent *treize* a *neuf* heures du matin et a *Kampen*, les memes
 jours & heures, et apres l'affirmation du *Maire de Kampen*

Ancune opposition au dit Mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit a leur
 requisition apres avoir donné lecture du Chapitre VI. du titre du Code Napoleon intitulé
 du Mariage et des pieces susmentionnées, avons demandé au futur epoux et la future
 epouse, s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant repondu
 separément et affirmativement declaronons au nom de la loi que *Martinus*

Everhardus vander Wal et *Johanna Elisabeth Scheuer*
 sont unis par le mariage; de quoi nous avons dressé acte en presence de *Bernardus*

A C T E D E M A R I A G E

vander Wal, Chirurgien, père du France; Jan David Scheuer,
Chirurgien, père de la France; - Wilhelm Scheuer, Ministre
de l'Etat a Maffembrock, frère de la France; et Hermannus
van Tongeren, Marchand, demeurant a Surlee, Beaufrere
de la France; Temoin a ce requis, qui après lecture faite
ont signé avec nous et les fiances.

Trait a Surlee aux jour, Mois & années de

B. van Der Wal
J. D. Scheuer
Wilh. Scheuer. A. E. van Der Wal
H. Van Tongeren J. D. Scheuer

Faint mirrored bleed-through text from the reverse side of the page, including words like 'Lecteur de l'acte', 'Lecteur de l'acte', 'Lecteur de l'acte', and 'Lecteur de l'acte'.